

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 06.04.2021  
 Date d'affichage du compte-rendu : 14.04.2021  
 Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27  
 Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 27

Le douze Avril deux mille vingt et un, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Fabrice MICHELET Maire, M. Christian AUBERT 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Marie-Claire VEQUE 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jean WAROUX 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Sophie ROBION 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Patrick PETIT 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Nicole BETTAN 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude PAPOT 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Annie GONNORD 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Monique PARICHAUT, Mme Amanda HOLMES, M. Francis GRIFFAULT, M. Patrick COIRAUT, Mme Patricia DUFOUR, M. Christian GOUJEAU, M. Pascal TRUTEAU, Mme Hélène ACE, M. Frédéric WATTEBLED, M. Pascal QUINTELIER, M. Rodolphe FOURRÉ, M. Patrice BAUDOUIN, Mme Angélique BOURSIER, Mme Christelle BIET, Mme Marie KOHLER, Mme Claire DURQUETY.

**ETAIENT ABSENTS :** M. Henri MOINARD, et M. Alain HURIEZ non représentés.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Francis GRIFFAULT.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée.

Un additif à l'ordre du jour concerne une CONVENTION AVEC LE CIAS relative à la mise à disposition d'un espace de construction éphémère d'une chambre témoin du nouvel EHPAD. Il est accepté.

### ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 MARS 2021

Monsieur WATTEBLED demande la modification de la rédaction du compte-rendu du 22 mars 2021, relative à son intervention au sujet des travaux du SIVU. Un retour à la ligne contenant la remarque de Madame BIET est demandé, afin de pas créer d'ambiguïté entre les deux propos.

Madame KOHLER demande le rajout de ce qui a été annoncé au sujet du logiciel Easy Report.

Le compte-rendu est ainsi corrigé :

**- Sans pour autant remettre en cause l'activité du Sivu, Monsieur Wattebled indique que le comparatif avec des devis d'entreprises pourrait être intéressant.**

**Madame Biet souligne l'importance de défendre l'emploi de proximité.**

**- Au gré des échanges entre élus, certains nouveaux élus qui n'ont effectivement pas l'antériorité des décisions, expriment la nécessité de disposer d'éléments et d'indicateurs précis pour se positionner. A ce propos, le nouveau logiciel « Easy Report » permettra de mieux appréhender l'analytique des politiques engagées.**

### MUSEOGRAPHIE DU CHATEAU DE JAVARZAY-VALIDATION DES MODALITES D'OUVERTURE 2022

*Madame Nicole Bettan présente ce dossier*

Madame BETTAN présente les propositions qui sont ressorties des travaux de groupe et de la commission développement relatives aux modalités d'ouverture du Château, après les travaux.

Celles-ci tiennent compte des sites environnants, pour une cohérence générale.

Avant	Après
<b>Basse saison :</b> De Pâques à la Toussaint Mardi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche de 15h à 18h	<b>Basse saison :</b> A partir du 15 mars (le 1 <sup>er</sup> vendredi qui suit) au 31 mai Du 1 <sup>er</sup> octobre à la fin des vacances de la Toussaint Vendredi, samedi et dimanche de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30

<u>Haute saison :</u> En juillet et août Tous les jours de 10h à 12h et de 15h à 18h	<u>Haute saison :</u> Du 1 <sup>er</sup> juin au 30 septembre Tous les jours sauf le mardi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h
Fermeture des jours fériés quand ils correspondent à un jour de fermeture hebdomadaire	
Tarif normal : 4€	Tarif plein : 8€
Tarif réduit : 2€	A envisager
Tarif famille : (2 adultes+2 adolescents) : 10€	A envisager avec des enfants de – de 16ans
Pass annuel : Pass Ambassadeur permettant de revenir plusieurs fois avec un tarif privilège	

Un travail complémentaire sera mené sur l'ensemble de la tarification, par catégorie. Le terme « musée » sera abandonné et le nom du « château de Javarzay » conservé car connu depuis longtemps. Il faudrait ajouter un mot clé pour affirmer l'accroche historique et commerciale.

Au niveau des visites du site, jusqu'alors un agent en poste permanent chargé de l'accueil les assurait, comme des bénévoles et un agent saisonnier. Il est envisagé de promouvoir l'agent permanent responsable de la médiation du patrimoine, de recruter un agent d'accueil permanent et un étudiant BTS tourisme en contrat d'alternance (apprentissage).

Madame BETTAN informe le Conseil Municipal que selon le bureau d'étude NUUD, les travaux se termineront la deuxième quinzaine de septembre. Il est proposé une ouverture par paliers :

- En avant-première les associations partenaires et les élus en octobre/novembre ;
- L'accueil des écoles de Chef-Boutonne en fin d'année ;
- Une visite privilège des hébergeurs touristiques en début d'année 2022, pour un conseil auprès de leurs hôtes ;
- L'Ouverture pour les Chef-Boutonnais en début d'année ;
- L'ouverture officielle du château se ferait en début de saison le 15 mars 2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions faites.**

#### BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DU PARC LOCATIF

Monsieur le Maire informe les élus que la commission finances s'est réunie 4 fois pour établir les budgets primitifs présentés ce soir, qu'ils ne sont pas figés dans le temps et peuvent s'adapter tout au long de l'année.

Dossier présenté par Monsieur AUBERT.

Monsieur AUBERT suite au travail réalisé par la commission, propose :

- d'affecter le résultat de fonctionnement de ce budget annexe d'un montant cumulé de 58 605.36 € en 2020 en :  
Section de fonctionnement : 8 605.36 € et en Section d'investissement : 50 000 €.
- de valider le programme d'investissement 2021 ainsi établi :

	dépenses	subventions
Tillou - nouveau logement hors RAR	160 000,00 €	131 565,00 €
Chef place Emile Thomas régie	20 000,00 €	
Chef place Emile Thomas placé ets	6 500,00 €	
Travaux suite visites des logements rue du Pré du coq	30 000,00 €	
	216 500,00 €	131 565,00 €

- eu égard aux disponibilités qu'offre le projet de budget, de reverser une somme de 90 000 € au budget principal de la commune.

- d'inscrire un emprunt pour financer une partie de la rénovation de la maison de Tillou.

*Monsieur AUBERT à la demande de Madame KOHLER précise le lieu géographique et le nombre (14) de logements rue du Pré du Coq, construits à but social en 1989.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les propositions de la commission Finances ainsi présentées par Monsieur Aubert et vote le budget primitif du budget annexe du Parc Locatif ainsi établi :**

**Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes : 169 606€ €.**

**Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes : 285 646€ €.**

## BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE « GARENNE DU BOIS AUX PINS »

Ce budget concerne les opérations de gestion de stocks de ce lotissement de la Garenne du Bois aux Pins. Monsieur AUBERT rappelle qu'un budget lotissement a pour vocation de s'éteindre lorsque toutes les parcelles sont vendues. En 2020 il n'y a pas eu de vente, la commission se saisit du dossier pour relancer la promotion du lotissement. L'emprunt créé à la naissance de ce budget s'éteint en 2021, il conviendra de réaliser un emprunt pour couvrir le déficit engendré par les remboursements d'intérêt de l'emprunt passé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (1 abstention) valide les propositions de la commission Finances présentées par Monsieur Aubert et vote le budget primitif du budget annexe de la Garenne du Bois aux Pins ainsi établi :**

**Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes : 419 923.65 €**

**Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes : 756 113.72 €.**

## BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET SPIC RESEAU DE CHALEUR

Monsieur AUBERT présente ce budget, rappelle qu'il a été créé pour la gestion des chaudières existantes sur la commune historique de Tillou et celle de Chef-Boutonne et que la chaudière du nouvel EHPAD y sera intégrée. La DGFIP impose un budget autonome lorsqu'il y a revente d'énergie, ce qui est le cas : la chaudière de Tillou alimente la salle du Tilleul et les locataires des deux logements, la chaudière de Chef-Boutonne alimente la mairie, les écoles et l'EHPAD actuel. La nouvelle chaufferie alimentera le lycée et le nouvel EHPAD.

Monsieur AUBERT précise que pour élaborer ce budget le groupe de travail et la commission finances sont partis des écritures analytiques historiques et qu'il faudra en juin délibérer pour établir les tarifs : une partie fixe abonnement et une autre variable pour la vente d'énergie au KWH.

*A la demande de Madame BIET, Monsieur AUBERT précise qu'il n'y aura sans doute pas de tarif unique de vente d'énergie entre les deux chaudières, n'ayant ni la même source d'énergie ni la même consommation.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide les propositions de la Commission Finances présentées par Monsieur Aubert et vote le budget primitif du budget SPIC Réseau de Chaleur ainsi établi :**

**Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes : 78 470 € HT**

**Section d'investissement équilibrée en dépense et recettes : 73 423 € HT.**

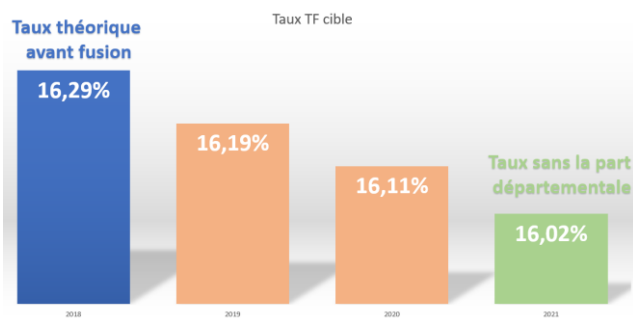
## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire avise le conseil municipal que seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est perçue par les communes.

La part taxe départementale sur les propriétés bâties disparaît au profit des communes.

Le montant des attributions de compensation de la Communauté de Communes est majoré de 2223 € par rapport à celles de 2020. La Commission Finances suggère de minorer d'autant le montant du produit des impôts locaux,

*Monsieur le Maire rappelle à la demande de Madame ROBION la différence entre le taux théorique avant fusion et le taux appliqué en 2019 après fusion. Le premier ayant été lissé sur 12 ans pour ne pas impacter fortement les communes historiques ayant un taux d'imposition inférieur.*



**Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de baisser le taux d'imposition 2021 de 0.25% par rapport à ceux de 2020. Ils deviennent les suivants :**

- **Le taux de Taxe Foncière non bâtie passe de 49.40% à 49.28%**
- **Le taux de Taxe Foncière passe de 16.11% à 34.90%, intégration de la part départementale de 18.88% faite.**

## PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS 2021

Monsieur Christian Aubert commente le programme des investissements 2021 établi en tenant compte des engagements déjà pris, des projets déjà évoqués et des suggestions de la Commission Finances.

**Opérations déjà engagées ou validées en commission  
Ou en Conseil Municipal.**  
(elles sont surlignées en jaune et orange),  
en rouge, annulation

**Propositions 2021 de la part de la commission**

INVESTISSEMENTS 2021	Prévisions TTC	subventions		Enveloppes TTC	Subventions
Alarme château	2 800,00 €	0 €	Acquisition terrains	10 000,00 €	0 €
Terrain Mouclier	1 300,00 €		cyllindres / transpondeurs	5 000,00 €	0 €
Tondeuse autoportée	26 000,00 €	0 €	Véhicule ST	30 000,00 €	0 €
débroussailleuse autoportée	12 000,00 €	0 €	godet balayeur	3 200,00 €	0 €
mur rue du chandant	0 €	0 €	Peinture Centre culturel	25 000,00 €	16 000,00 €
2 débroussailleuses dorsales	1 260,00 €	0 €	Eglise Tillou électrification	5 000,00 €	
1 taille haie canne combiné	620,00 €	0 €	Eglise Crézières	5 000,00 €	
Combine menuiserie	8 900,00 €	0 €	jeux enfants	15 000,00 €	0 €
sciemétaux	1 051,00 €	0 €	cimetières reprise de concessions	20 000,00 €	0 €
perceuse colonne	900,00 €	0 €	Toilettes publiques dans atelier Tillou	5 000,00 €	0 €
Compresseur bi-cylindre	1 051,00 €	0 €	toiture mairie Tillou	50 000,00 €	0 €
plateau coupe lamborghini	3 960,00 €	0 €	aménagement accueil V93	5 000,00 €	0 €
maitrise d'œuvre ilot place cail	50 000,00 €	0 €	aménagement securitaire route de Niort (abri bus) ?	10 000,00 €	0 €
plan lumière	144 000,00 €	110 000,00 €	réserves d'eau pour les ST	3 000,00 €	0 €
Schéma directeur voirie (avec plan topo)	20 000,00 €	0 €	audit Eglise Tillou	10 000,00 €	3 000,00 €
crépi vestiaires stade matériaux	3 000,00 €	0 €	radar pédagogique	2 500,00 €	0 €
			Etude énergétique Centre culturel	6 000,00 €	0 €

Monsieur TRUTEAU demande si un engagement avait été fait pour la réfection du mur de la Rue de Chandant. Monsieur le Maire précise qu'un autre projet non défini devrait le remplacer.

Madame BIET demande si le nouveau budget SPIC Réseaux de chaleur ne pourrait pas prendre en charge l'étude énergétique du Centre Culturel ? Monsieur le Maire répond que le budget SPIC n'a pas vocation à s'occuper des réseaux de chaleur, il est simplement imposé en cas de revente d'énergie.

Madame KOHLER demande si les investissements « jeux » intègrent les réparations au skate-parc, Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de jeux pour le parc du château et que ces réparations s'intégreront en dépenses de fonctionnement.

Madame KOHLER interroge sur le financement des aménagements de la V93 et l'avancée du travail. Monsieur le Maire précise que les crédits sont pour certains arbitraires. Madame BETTAN dit qu'il est envisagé d'offrir les mêmes services ou aménagements entre chaque commune concernée par ce projet, une commande commune sera faite par le biais de l'Office du Tourisme pour bénéficier de tarifs plus attractifs.

Monsieur le Maire explique à la demande de Madame KOHLER que le retable de l'église de Tillou est classé mais nécessite une réfection. Afin de demander des subventions, la DRAC incite pour qu'un audit soit réalisé au préalable, avant d'émettre son avis.

**Le Conseil Municipal décide de valider le devis suivant :**  
**Achat d'un godet : GONNIN DURIS à 3 120€ TTC.**

**La méthodologie proposée pour les achats d'investissements :**

Investissements	méthodologie
Toilettes publiques dans atelier Tillou	Enveloppe 5 000 € - travaux en régie - Achat matériaux
Toiture mairie Tillou	Consultation à faire
audit Eglise Tillou	Consultation à faire
Peinture Centre culturel	consultation à faire - Cap relance 2021 fléché sur ce projet
Véhicule ST	consultation à lancer - Délégation à plusieurs élus - choix technique sera validé par la commission patrimoine
cimetières reprise de concessions	Devis à André Dézafit
réserves d'eau pour les ST	Devis simple - bureau municipal
radar pédagogique	Devis simple - bureau municipal
Etude énergétique Centre culturel	Devis simple - bureau municipal
Eglise Tillou électrification	Devis simple
Eglise Crézières	Devis simple
jeux enfants	Devis simple

**Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le programme des investissements 2021.**

## BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur AUBERT présente les propositions faites par la commission :

- affectation du résultat de fonctionnement de ce budget annexe d'un montant cumulé de 989 231.66 € en 2020 en :  
Section de fonctionnement : 339 231.66 € et en Section d'investissement : 650 000 €.

- intégration de l'excédent du budget eau en fonctionnement pour un montant de 187 820.49€ et un excédent d'investissement qu'on doit reverser au SMAEP 4B, d'un montant de 86 984.33 €.

Monsieur Aubert présente et commente les faits marquants de ce projet de budget :

### Dépenses de fonctionnement :

- Maitrise des charges à caractère général
- Maintien de la masse salariale

### Recettes de fonctionnement :

- Augmentation des dotations de l'Etat : 1 929 € (+0.25%)
- Maintien du versement du budget du parc locatif : 90 000 €
- Augmentation des attributions de compensation versées par la Communauté de Communes Mellois en Poitou: 2 223 €
- Volonté de continuité de diminuer le produit fiscal de l'équivalent.

## Section fonctionnement – dépenses

FONCTIONNEMENT DEPENSES		BP 2020	CA 2020	BP 2021	BP 2021 / BP 2020		BP 2021 / CA 2020	
					différence	!= en %	différence	!= en %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	478 750,00 €	445 516,49 €	477 700,00 €	1 050,00 €	-0,22%	32 183,51 €	7,22%
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK	286 900,00 €	256 601,36 €	242 000,00 €	- 44 900,00 €	-15,65%	- 14 601,36 €	-5,69%
61	SERVICES EXTERIEURS	116 600,00 €	121 014,14 €	136 600,00 €	20 000,00 €	17,15%	15 585,86 €	12,88%
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	66 300,00 €	59 566,49 €	89 900,00 €	23 600,00 €	35,60%	30 333,51 €	50,92%
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS	8 950,00 €	8 334,50 €	9 200,00 €	250,00 €	2,79%	865,50 €	10,38%
012	CHARGES DE PERSONNEL	895 000,00 €	884 756,15 €	900 000,00 €	5 000,00 €	0,56%	15 243,85 €	0,02
73	IMPOTS ET TAXES	11 280,00 €	11 248,00 €	11 271,00 €	- 9,00 €	-0,08%	23,00 €	0,20%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	1 252 972,78 €	323 179,28 €	1 226 508,51 €	- 26 464,27 €	-2,11%	903 329,23 €	279,51%
65888	Autres	933 772,78 €	1 182,18 €	893 508,51 €	- 40 264,27 €	-4,31%	892 326,33 €	75481,43%
66	CHARGES FINANCIERES	50 000,00 €	49 250,38 €	42 000,00 €	- 8 000,00 €	-16,00%	- 7 250,38 €	-14,72%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 867,22 €	50 381,70 €	188 220,49 €	137 353,27 €	270,02%	137 838,79 €	273,59%
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		<b>2 738 870,00 €</b>	<b>1 764 332,00 €</b>	<b>2 845 700,00 €</b>	<b>106 830,00 €</b>	<b>3,90%</b>	<b>1 081 368,00 €</b>	<b>61,29%</b>
sans charges except		2 688 002,78 €	1 713 950,30 €	2 657 479,51 €	- 30 523,27 €	-1,14%	943 529,21 €	55,05%
sans excédent synd B		2 738 870,00 €	1 764 332,00 €	2 657 879,51 €	- 80 990,49 €	-2,96%	893 547,51 €	50,65%

## Section fonctionnement- recettes

FONCTIONNEMENT RECETTES		BP 2020	CA 2020	BP 2021	BP2021 / BP 2020		BP2021/ CA 2020	
					différence	!= en %	différence	!= en %
002	Excédent antérieur reporté	338 868,21 €	338 868,21 €	339 231,66 €	363,45 €	0,11%	363,45 €	0,11%
	resultat budget eau pour synd 4B			187 820,49 €				
64	Charges de personnel	10 000,00 €	17 982,28 €	8 000,00 €	- 2 000,00 €	-20,00%	- 9 982,28 €	-55,51%
70	PRODUITS DES SERVICES	126 800,00 €	118 288,12 €	100 100,00 €	-26 700,00 €	-21,06%	-18 188,12 €	-15,38%
73	IMPOTS ET TAXES	1 234 868,83 €	1 244 999,50 €	1 316 804,00 €	81 935,17 €	6,64%	71 804,44 €	5,77%
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS	882 532,00 €	887 399,61 €	798 874,00 €	-83 658,00 €	-9,48%	-88 525,61 €	-9,98%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	95 500,00 €	93 974,72 €	93 500,00 €	-2 000,00 €	-2,09%	-474,72 €	-0,51%
76	PRODUITS FINANCIERS	80,00 €	82,13 €	80,00 €	0,00 €	0,00%	-2,13 €	-2,59%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 220,96 €	51 969,03 €	1 289,85 €	-48 931,11 €	-97,43%	-50 679,18 €	-97,52%
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		<b>2 738 870,00 €</b>	<b>2 753 563,60 €</b>	<b>2 845 700,00 €</b>	<b>106 830,00 €</b>	<b>3,90%</b>	<b>92 136,34 €</b>	<b>3,35%</b>
RECETTES sans recettes exceptionnelles		2 688 649,04 €	2 701 594,63 €	2 844 410,15 €	155 761,11 €	5,79%	142 815,52 €	5,29%
RECETTES sans excédent syndB		2 738 870,00 €	2 753 563,60 €	2 657 879,51 €	-80 990,49 €	-2,96%	-95 684,15 €	-3,47%

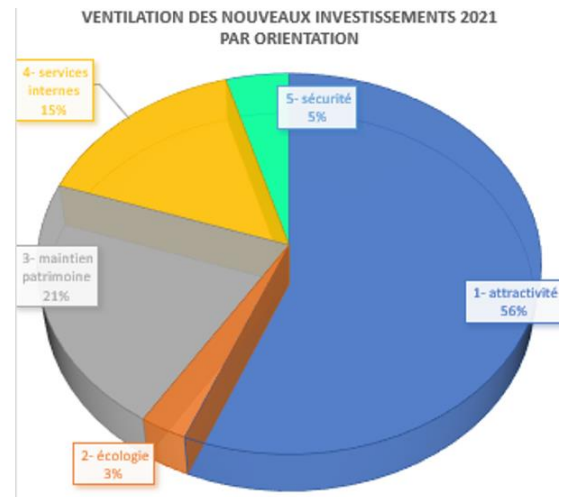
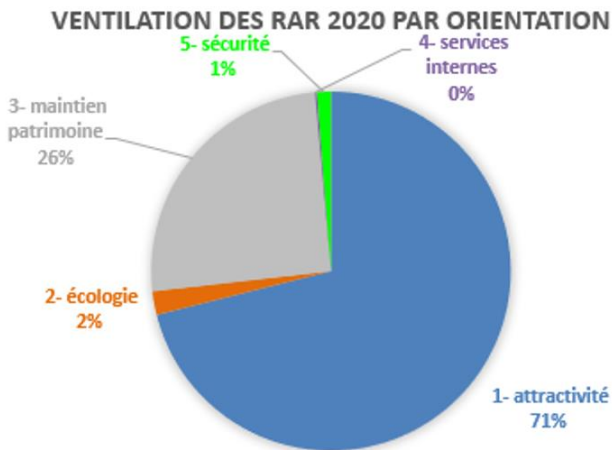


# Budget Investissement

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
	CA 2020	BP 2021		CA 2020	BP 2021
déficit reporté			Excédent reporté	678 490,91 €	<b>630 915,98 €</b>
			exc report budget eau synd 4B		<b>86 984,33 €</b>
Remboursement en capital des emprunts	187 860,17 €	150 000,00 €	FCTVA	200 808,28 €	270 562,55 €
remboursement capital emprunt in fine	86 000,00 €		excédents de fonctionnement	600 000,00 €	<b>650 000,00 €</b>
dépenses d'équipement		733 176,00 €	Subventions année N	108 931,70 €	220 950,00 €
Rar dépenses équipement	693 247,06 €	<b>1 303 421,18 €</b>	subventions RAR		<b>834 929,90 €</b>
<b>Rar virement SPIC</b>		<b>50 000,00 €</b>	Taxe aménagement ...	9 792,32 €	
travaux réserve possibles		<b>620 818,49 €</b>	nouveaux emprunts		200 057,24 €
reversement excédent eau synd 4B		86 984,33 €	<b>Virement du SPIC</b>		<b>50 000,00 €</b>
			virt prévisionnel 023		
Total des dépenses	967 107,23 €	2 944 400,00 €	Total	1 598 023,21 €	2 944 400,00 €

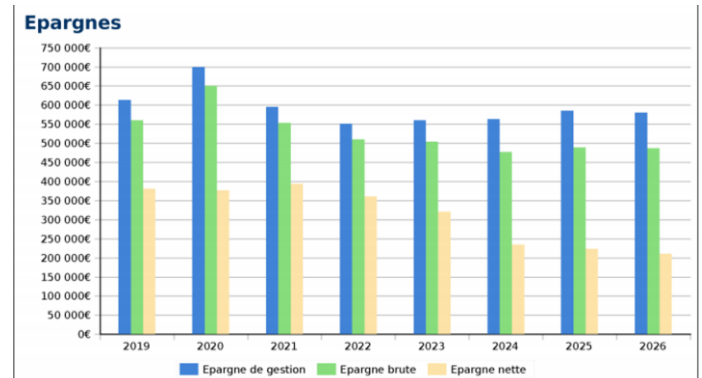
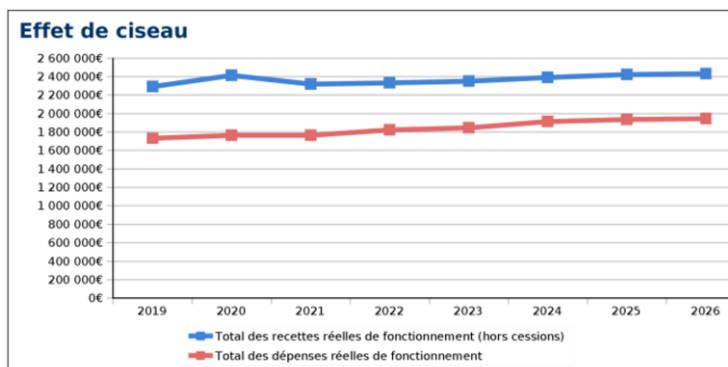
Conseil Municipal du 12 avril 2021

Monsieur le Maire souligne que des investissements plus importants que l'année passée, axés sur les services, sont prévus pour moderniser les méthodes de travail.



Monsieur le Maire fait un point sur la prospective budgétaire sur 5 ans incorporant les futurs projets d'investissements, la continuité dans la diminution de la fiscalité, la réouverture du château, tout en précisant que ces graphiques montrent une tendance tant en dépenses qu'en recettes, en rien figée.

Ce document sera affiné et modifié au fur et à mesure de l'avancée des projets.



## **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 :**

le Conseil Municipal à l'unanimité, valide :

- la proposition d'affectation du résultat de fonctionnement de ce budget d'un montant cumulé de 989 231.66 €, en 2020 en :

Section de fonctionnement : 339 231.66 € et en Section d'investissement : 650 000 €.

- l'intégration de l'excédent du budget eau en fonctionnement pour un montant de 187 820.49€ et un excédent d'investissement et son reversement au SMAEP 4B d'un montant de 86 984.33€.

Après avoir échangé sur l'ensemble du projet de budget, le Conseil Municipal sur proposition de la commission vote le Budget Primitif ainsi présenté et dont les montants sont les suivants :

Equilibre dépenses/ recettes de Fonctionnement : 2 845 700 € intégration faite de l'affectation des 339 231,66 €

Equilibre dépenses/ recettes d'Investissement : 2 944 000 € intégration faite de l'affectation des 650 000.00 €.

### **CONVENTION AVEC LE CIAS**

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux que le CIAS a besoin pour la construction du futur EHPAD de construire une chambre témoin, pour que les divers fournisseurs sur le chantier puissent avoir la visibilité et faire leurs propositions d'aménagement.

Cette chambre éphémère, se ferait dans l'ancienne grange de l'îlot central Place Cail acheté par l'EPF, à titre gratuit sur une période d'un an. Néanmoins une convention doit être passée pour les assurances.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- accepte la mise à disposition du bâtiment au CIAS,
- autorise le Maire à signer la convention avec le CIAS.

### **FORMATION DES ELUS**

*Madame ROBION, présente ce dossier*

Le Code Général des Collectivités précise que les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Cependant une délibération doit être prise pour le montant alloué à ces formations.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser les formations des élus et d'intégrer la somme de 5 000€ au budget primitif.**

### **BILAN TRIMESTRIEL DES UTILISATIONS DE CREDITS PAR LE BUREAU MUNICIPAL**

Monsieur le Maire présente le bilan des investissements validés par le bureau municipal au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021, qui comme chaque trimestre, n'appelle pas de remarques.

### **RELEVES DE DECISIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES**

*Chaque élu référent évoque les dossiers concernant leur domaine d'attributions :*

**Jean Waroux** (Développement)

- Réunion de travail sur la reconversion de l'EHPAD le 28 avril à 20h30.
- Réunion sur la promotion du lotissement de la Garenne du Bois aux Pins le 11 mai à 20h30.

**Annie Gonnord** (Animation – Communication)

- Ebauche du guide des animations 2021,
- Travail sur les règlements pour les concours photos et maisons fleuries.
- Le journal « Couleur à la Une » sera distribué le 10 mai pour faire paraître les éventuelles décisions prises en Conseil Municipal le 3 mai.

**Nicole Bettan** (Développement)

- Travail sur les modalités d'ouverture du château présentées ce soir.

**Patrick Petit (Travaux)** fait un point sur les travaux en cours :

- Les travaux à Lussais, Chemin du Pont Neuf sont finis,
- Début des travaux Place Pré.

**Marie-Claire Veque** (Social)

- Le CCAS doit définir une date pour le vote du budget primitif.

**Sophie Robion** (Ressources Humaines)

- Suite aux entretiens pour le recrutement d'un agent « gestion des espaces publics », il est envisagé de recruter un apprenti en Brevet Professionnel Travaux Paysagers.
- La réalisation du règlement intérieur pour la vie des Agents est en cours.

**L'ordre du jour étant épuisé, les relevés de décisions présentés, avant de clore la séance à 22h30, Monsieur le Maire répond aux diverses questions :**

- Un mail va être envoyé pour le report de l'atelier prévu samedi 17 avril avec Monsieur BUFFETEAU ;
- La Communauté de communes Mellois en Poitou doit signer un Contrat de Relance et de Transition Ecologique sur les projets de son périmètre.
- le conseil municipal prévu le 26 avril est reporté au 3 mai 2021. La raison majeure est la validation en Conseil Municipal du choix de l'architecte pour l'îlot Place Cail. Plusieurs marchés seront votés par ailleurs dans la séance du 3 mai 2021.
- Monsieur WATTEBLED demande au Maire s'il a lui aussi été interrogé concernant le report des élections à venir et le positionnement qu'il a pris. Monsieur le Maire confirme cette action, un mail est parvenu dans les mairies à 19h vendredi soir auquel il fallait répondre avant le lundi midi. Pour sa part, il indique qu'il a voté pour le report du scrutin. Les élections sont composées d'une opération électorale qui peut être sécurisée mais d'une campagne préalablement qui posera des problèmes si le vote a bien lieu les 13 et 20 juin.
- Madame HOLMES fait part d'un article paru dans la Nouvelle République samedi 10 avril, pour lancer un appel participatif aux particuliers pour le parc éolien de Fontenille, ce qui ne manque pas de faire réagir les élus.

Ainsi délibéré à Chef-Boutonne, le 12 Mars 2021.

La secrétaire de séance  
Francis GRIFFAULT

Le Maire  
Fabrice Michelet